



## Adoption du budget 2016-2017 de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries

**Québec, mardi 9 août 2016** – Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries a adopté, hier soir, un budget annuel de 317 M\$. Ce budget prévoit une indexation du compte de taxe de 1,95 %.

Cette hausse modérée a été possible grâce à l'autorisation ministérielle d'utiliser une partie des surplus accumulés de la Commission scolaire, et ce, jusqu'à concurrence de 1,890 M\$.

« La Commission scolaire des Premières-Seigneuries conserve un manque à gagner d'environ 4,5 M\$ sur le plan de la taxation. Par contre, comme les contribuables ont été fortement touchés au cours des dernières années, et que notre territoire vit un contexte de croissance démographique, le conseil des commissaires a privilégié de limiter le plus possible l'augmentation de la taxe », explique M. René Dion, président de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.

### Une clientèle toujours en croissance

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries doit répondre aux besoins de nombreuses familles qui ont emménagé sur son territoire. Pour l'année scolaire 2016-2017, elle accueillera un peu plus de 900 nouveaux élèves. Deux nouveaux bâtiments de ses écoles primaires seront d'ailleurs ouverts en cette rentrée scolaire, l'un à Sainte-Brigitte-de-Laval, l'autre à Lac-Beauport.

« Le revenu de 53 M\$ généré par la taxe scolaire est géré rigoureusement par notre organisation. À preuve, nos coûts d'administration de 3,65 % sont parmi les plus bas du secteur public. La taxe scolaire a plusieurs usages : entretenir, réparer et chauffer les bâtiments; rémunérer les directions et les secrétaires des écoles; assurer le fonctionnement du centre administratif et le transport scolaire. Nos contribuables doivent être rassurés quant à l'usage et la gestion de ces fonds, nécessaires pour la réussite de nos élèves », soutient M. René Dion.

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries comprend les arrondissements de Beauport et de Charlesbourg et une partie de l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles (Lac-Saint-Charles) de la ville de Québec ainsi que les municipalités des municipalités régionales de comté (MRC) de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans. À ce territoire s'ajoutent certaines municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier (Lac-Beauport, cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, Sainte-Brigitte-de-Laval, Lac-Delage). Un peu plus de 26 000 élèves fréquentent ses établissements primaires, secondaires, spécialisés, de formation professionnelle et de formation générale des adultes.

- 30 -

### Information :

Josée St-Hilaire, conseillère en communication  
418 666-4666, poste 8444 • [josee.sthilaire@cspdps.qc.ca](mailto:josee.sthilaire@cspdps.qc.ca)